



Brest, le 3 mars 2017

Droit de grève au CRNA Ouest : une remise en cause inacceptable !

Alors qu'un préavis de grève concernant les ICNA du CRNA Ouest est prévu, l'administration s'octroie le droit d'astreindre 2 PC par équipe supplémentaires par rapport à ce qui a été négocié avec toutes les organisations syndicales dans le cadre de la mise en place du service minimum.

Cet accord est prévu pour respecter les textes du service minimum pour un trafic d'été. Il n'existe aucune justification indiquant qu'il faille astreindre plus de PC pour respecter les engagements liés au service minimum.

Dans un contexte de remise en cause permanente du droit de grève des contrôleurs aériens par les compagnies aériennes et la commission européenne déjà dénoncé par l'ETF dont nos organisations sont membres, il est honteux que notre administration en profite pour remettre en cause les accords passés.

Nos organisations syndicales dénoncent les libertés prises par l'administration qui se place de manière inadmissible au-dessus du respect de tout engagement issu du dialogue social concerté et des textes de lois. Dorénavant, et dans l'attente d'un retour à des considérations respectueuses des accords passés, aucune décision (notamment prise en GT) conformément au dialogue social formel ne sera validée et donc applicable sans passage en CT.

Ces digressions ne resteront pas sans conséquences sur le dialogue social local et pèseront sûrement longtemps sur les relations salle/administration. L'administration en portera seule la responsabilité.